

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 AOÛT 2025

# NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 AOÛT 2025

### Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 16
Annexes - Résultats détaillés	17 - 20

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 août 2025 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC au 31 août 2025, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### **Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## **Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

\*Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

\*Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

\*Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

\*Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

\*Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*ASBL INC.*

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.<sup>1</sup>

Montréal, le 4 novembre 2025

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° 129449

# NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

## RÉSULTATS

### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
PRODUITS	\$	\$
Fonctionnement (annexe A)	336 864	264 352
Affiliation (annexe B)	113 713	103 562
Vie démocratique (annexe C)	8 363	-
Développement (annexe D)	49 529	26 172
Compétitions (annexe E)	260 536	318 709
Excellence (annexe F)	313 992	297 136
Placements Sports & Loisirs (note 8) & (annexe G)	80 789	96 909
	<u>1 163 786</u>	<u>1 106 840</u>
CHARGES		
Fonctionnement (annexe A)	453 151	397 855
Vie démocratique (annexe C)	22 602	23 784
Développement (annexe D)	19 634	23 934
Compétitions (annexe E)	129 830	219 535
Excellence (annexe F)	321 100	327 939
Placements Sports & Loisirs (note 7) & (annexe G)	80 789	96 909
	<u>1 027 106</u>	<u>1 089 956</u>
	<u>136 680</u>	<u>16 884</u>

**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2025**

	2025					2024	
	Investi en immobi- lisations	Affectés au programme Placements Sports & Loisirs	Affecté - Excellence	Affectation d'origine interne (note 8)	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	140	-	86 055	97 202	157 129	340 526	323 642
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(140)	-	-	-	136 820	136 680	16 884
Affectation au programme Placements Sports & Loisirs (note 7) & (annexe G)	-	80 789	-	-	(80 789)	-	-
Affectation au programme Placements Sports & Loisirs (note 7) & (annexe G)	-	(80 789)	-	-	80 789	-	-
Affectation d'origine interne (note 8)	-	-	-	115 000	(115 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	-	-	86 055	212 202	178 949	477 206	340 526

# NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

## BILAN

AU 31 AOÛT 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	77 427	116 482
Placements (note 3)	16 177	127 934
Débiteurs (note 4)	228 036	231 244
Frais payés d'avance	7 903	20 095
	<u>329 543</u>	<u>495 755</u>
PLACEMENTS (note 3)	286 398	75 562
IMMOBILISATIONS (note 5)	-	140
	<u>286 398</u>	<u>75 702</u>
	<u><u>615 941</u></u>	<u><u>571 457</u></u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 6)	65 373	117 062
Apports reportés	56 372	-
Revenus perçus d'avance	16 990	113 869
	<u>138 735</u>	<u>230 931</u>
<b>ACTIF NET</b>		
AFFECTÉ - EXCELLENCE	86 055	86 055
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	-	140
AFFECTÉ AU PROGRAMME PLACEMENTS SPORTS & LOISIRS (note 7)	-	-
AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE (note 8)	212 202	97 202
NON AFFECTÉ	178 949	157 129
	<u>477 206</u>	<u>340 526</u>
	<u><u>615 941</u></u>	<u><u>571 457</u></u>

APPROUVÉ

Louis Thomassin

Jean Minguy, président

Louis Thomassin, Trésorier

**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2025**

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	136 680	16 884
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	140	35
	136 820	16 919
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	3 208	(45 179)
Frais payés d'avance	12 192	(9 450)
Créditeurs	(51 689)	18 887
Subvention reportée	56 372	-
Revenus perçus d'avance	(96 879)	75 817
	(76 796)	40 075
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	60 024	56 994
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(99 079)	(102 287)
	(99 079)	(102 287)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'emprunt bancaire	-	(40 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	(40 000)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(39 055)	(85 293)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	116 482	201 775
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	77 427	116 482

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 AOÛT 2025**

**1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

La FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 13 janvier 1981. Il est exempté de l'impôt sur le revenu. Le 21 février 2019, la fédération a changé de nom pour NATATION ARTISTIQUE QUÉBEC.

Ses objets sont les suivants :

Promouvoir, enseigner, développer, encourager et perfectionner la nage artistique par tous les moyens sous réserve de la Loi de l'enseignement privé et des règlements adoptés sous son autorité;

Établir des structures et la réglementation relatives à la pratique de la natation artistique au Québec afin de promouvoir des règles uniformes;

Promouvoir l'établissement et l'organisation de clubs de natation artistique dans les différentes régions du Québec;

Regrouper les personnes intéressées à la pratique de la natation artistique et les représentants des clubs de natation artistique au Québec;

Stimuler l'intérêt public afin d'obtenir des installations convenables, des conditions adéquates et des instructeurs compétents pour enseigner et développer la nage synchronisée;

Régir la nage artistique amateur sous sa juridiction et sévir contre toute infraction pouvant y être commise.

Organiser et offrir des cours, tenir des conférences, des assemblées et des camps d'entraînement afin de promouvoir et atteindre les objectifs de la personne morale;

Intervenir auprès de tout organisme ou gouvernement local, provincial ou fédéral afin d'obtenir tout avantage susceptible d'améliorer la pratique de la natation artistique au Québec et défendre les intérêts de la personne morale et de ses membres;

Demander, accepter, recevoir et acquérir par voie de transferts, donations ou souscriptions, cotisations ou autrement, de l'argent ou des biens afin de promouvoir et réaliser les objets de la personne morale;

La personne morale exercera ses opérations sans gain pécuniaire pour ses membres et tous ses revenus ou profits seront employés à favoriser l'accomplissement de ses objets.

**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 AOÛT 2025**

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Estimations de la direction**

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

**Comptabilisation des produits**

**Apports**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

**Affiliations, compétitions et développement**

Les produits provenant des affiliations, compétitions et développement sont comptabilisés sur la période couverte par ces derniers.

**Écussons, programmes et matériel**

Les ventes d'écussons, de programmes et de matériel sont constatées lorsque le client prend possession du bien.

**Formation, séminaires provinciaux et camps d'été**

Les produits de formation et séminaires provinciaux sont constatés lorsque les cours ont lieu.

**Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et le taux indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Équipements	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	20 %

**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 AOÛT 2025**

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Actif net affecté à l'excellence**

Cette réserve a été mise en place pour assurer le développement de l'élite nationale. L'organisme ne peut utiliser ces fonds de réserve à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

**Dépréciation**

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

**Coûts de transaction**

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

**Dépréciation d'actifs à long terme**

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**Instruments financiers**

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 AOÛT 2025**

<b>3- PLACEMENTS</b>	2025	2024
	\$	\$
Épargne rachetable	226 398	127 934
Dépôt à terme, au taux de 4,30%, échéant le 16 janvier 2026	16 177	15 562
	60 000	60 000
Dépôt à terme, au taux de 0,90 %, échéant le 22 novembre 2025	302 575	203 496
Portion à court terme	16 177	127 934
	<u>286 398</u>	<u>75 562</u>

<b>4- DÉBITEURS</b>	2025	2024
	\$	\$
Subvention à recevoir	139 932	25 706
Comptes clients	17 301	108 408
Intérêts courus	-	2 318
Placements Sports	-	7 401
Taxes à la consommation	70 803	87 411
	<u>228 036</u>	<u>231 244</u>

<b>5- IMMOBILISATIONS</b>	2025		2024	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipements	14 780	14 780	-	112
Équipement informatique	15 662	15 662	-	28
	<u>30 442</u>	<u>30 442</u>	<u>-</u>	<u>140</u>

<b>6- CRÉDITEURS</b>	2025	2024
	\$	\$
Fournisseurs	51 262	102 502
Salaires et vacances à payer	14 111	14 560
	<u>65 373</u>	<u>117 062</u>

**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 AOÛT 2025**

**7- PLACEMENTS SPORTS & LOISIRS**

L'organisme a cédé 20 % des dons admissibles à Placements Sports & Loisirs ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation du Grand Montréal jusqu'en 2020. Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la fédération, car la propriété et la gestion ont été cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Depuis 2020, la gestion du programme est sous la responsabilité du RLSQ et c'est au nouveau gestionnaire de fonds, Desjardins Gestion de patrimoine, que ces mêmes pourcentages des dons admissibles et de l'appariement annuel sont investis. Au 31 mars 2025, la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élève à 50 206 \$ (49 741 \$ au 31 août 2024) et la somme du capital investi chez Desjardins Gestion de patrimoine totalise 76 705 \$ (56 269 \$ au 31 août 2024).

	Dons admissibles	Appariements (220%)	Total	Fondation du Grand Montréal (20%) (note3)
AN 1- 31 aout 2013	-	-	-	-
AN 2- 31 aout 2014	-	-	-	-
AN 3- 31 aout 2015	-	-	-	-
AN 4- 31 aout 2016	-	-	-	-
AN 5- 31 mars 2017	16 485	36 267	52 752	10 550
AN 6- 31 août 2018	6 493	14 285	20 778	4 156
AN 7- 31 août 2019	30 965	58 816	89 781	19 410
AN 8- 31 août 2020	16 151	33 917	50 068	10 014
AN 9- 31 août 2021	13 005	27 311	40 316	8 063
AN 10- 31 août 2022	867	3 121	3 988	798
AN 11- 31 août 2023	20 515	73 854	94 369	18 874
AN 11- 31 août 2023 (excédentaire)	17 753	68 349	86 102	17 220
AN 12- 31 août 2024	6 510	25 064	31 574	6 315
AN 13- 31 août 2025	12 066	46 454	58 520	11 704
	<u>140 810</u>	<u>387 437</u>	<u>528 247</u>	<u>107 103</u>

(\*) Le taux d'appariement est de 360 %.

(\*\*) Le taux d'appariement est passé à 385 %.

**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 AOÛT 2025**

**8- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE**

En date du 10 novembre 2021, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 82 202 \$ comme suit :

- 20 000 \$ au processus de divulgation volontaire dans le cadre de l'exercice de conformité financière avec Revenu Québec;
- 47 202 \$ affectés à un placement;
- 15 000 \$ à la couverture des frais reliés aux révisions des règlements et politiques dans le cadre de l'exercice de conformité avec le Code de gouvernance des OBNL québécois de sport et de loisir.

De plus, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 15 000 \$ en 2024 pour l'achat de tablettes/ordinateurs. Un montant de 15 000 \$ a été utilisé (dépensé) en 2025.

En date du 4 novembre 2025, le conseil d'administration a résolu d'affecter des sommes supplémentaires, comme suit :

	Solde au début	Nouvelles affectations	Utilisations	Solde final
	\$	\$	\$	\$
Divulgation volontaire	20 000	40 000	-	60 000
Placements	47 202	35 000	-	82 202
Couverture de frais	15 000	-	-	15 000
Achats tablettes/ordinateurs	15 000	-	15 000	-
Programme des équipes	-	50 000	-	50 000
Formation du personnel	-	5 000	-	5 000
	<u>97 202</u>	<u>130 000</u>	<u>15 000</u>	<u>212 202</u>

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 AOÛT 2025**

**9- INSTRUMENTS FINANCIERS**

Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur ses débiteurs. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2025**

<b>ANNEXE A- PRODUITS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subvention ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport - Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises	156 917	166 946
Revenus d'intérêts	5 472	3 808
Revenus divers	906	6 227
Autres subventions	173 569	87 371
	<u>336 864</u>	<u>264 352</u>
<b>CHARGES</b>		
Assurance fédération	19 608	14 389
Honoraires professionnels	61 646	60 581
Fournitures de bureau	25 521	21 295
Frais de téléphone	3 084	2 083
Intérêts et frais bancaires	3 761	1 567
Frais administratifs	4 134	3 713
Formation du personnel	1 960	1 434
Amortissement de l'exercice	140	35
Divers	5 533	6 310
Promotion - marketing - publicité	900	7 375
	<u>126 287</u>	<u>118 782</u>
Masse salariale	<u>326 864</u>	<u>279 073</u>
	<u>453 151</u>	<u>397 855</u>
	<u>(116 287)</u>	<u>(133 503)</u>
<b>ANNEXE B- PRODUITS ET CHARGES D'AFFILIATION</b>		
	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Affiliations clubs	22 625	22 052
Affiliations athlètes	88 894	63 890
Entraîneurs	2 106	14 749
Officiels/Bénévoles	88	2 871
	<u>113 713</u>	<u>103 562</u>
<b>CHARGES</b>		
Affiliations - Entraîneurs	-	-
Affiliations - Officiels/Bénévoles	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>113 713</u>	<u>103 562</u>

**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2025**

**ANNEXE C- PRODUITS ET CHARGES DE VIE DÉMOCRATIQUE**

	2025	2024
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
AGA/Congrès FNSQ	8 363	-
	<u>8 363</u>	<u>-</u>
<b>CHARGES</b>		
Adhésions - Fondations	1 861	1 637
Conseil d'administration	916	-
Représentation/événements spéciaux	19 825	20 997
AGA/Congrès FNSQ	-	1 150
	<u>22 602</u>	<u>23 784</u>
	<u>(14 239)</u>	<u>(23 784)</u>

**ANNEXE D- PRODUITS ET CHARGES DE DÉVELOPPEMENT**

	2025	2024
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Cours entraîneurs, juges, titulaires	49 529	26 172
Activité - Tournée dans l'eau	-	-
	<u>49 529</u>	<u>26 172</u>
<b>CHARGES</b>		
Cours entraîneurs , juges et titulaires	19 634	23 934
Subvention INS	-	-
Remboursement frais formation entraîneurs	-	-
	<u>19 634</u>	<u>23 934</u>
	<u>29 895</u>	<u>2 238</u>

**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2025**

<b>ANNEXE E- PRODUITS ET CHARGES DE COMPÉTITIONS</b>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Club hôte	-	17 444
Épreuves - Réseau provincial	208 697	80 979
Pénalités - Réseau provincial	7 767	398
Inscriptions athlètes - Provincial	-	42 688
Inscriptions et épreuves - Performance	-	14 398
Autres revenus de compétition	40 865	26 928
INS	2 232	2 173
Compétition SYNC	975	133 701
	<u>260 536</u>	<u>318 709</u>
<b>CHARGES</b>		
Frais - Club hôte	57 436	30 532
Équipe de compétition FNSQ	62 989	179 350
Dépenses projet PAF	6 625	133
Autres frais de compétition	2 780	9 520
	<u>129 830</u>	<u>219 535</u>
	<u>130 706</u>	<u>99 174</u>
 <b>ANNEXE F- PRODUITS ET CHARGES DE L'EXCELLENCE</b>	 <u>2025</u>	 <u>2024</u>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subventions	253 192	242 779
Équipe Québec - Compétitions et camps	60 800	54 357
	<u>313 992</u>	<u>297 136</u>
<b>CHARGES</b>		
Équipe Québec - Camps junior et diverses équipes	279 733	263 493
UPE dépenses	41 367	64 446
	<u>321 100</u>	<u>327 939</u>
	<u>(7 108)</u>	<u>(30 803)</u>

**NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC**  
**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2025**

**ANNEXE G- PLACEMENTS SPORTS & LOISIRS**

	2025	2024
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Dons admissibles	12 066	24 263
Appariements	66 285	69 877
Intérêts distribués	2 438	2 769
	80 789	96 909
<b>CHARGES</b>		
Salaires	80 789	96 909
	80 789	96 909
	-	-